



Etats généraux de l'alimentation et nouveaux contrats de filière :

Donner toute sa place au modèle bio

SYNABIO : l'organisation des entreprises françaises de la bio

Fondé en 1976, le SYNABIO rassemble aujourd'hui près de 180 entreprises bio, transformateurs et distributeurs, soit la moitié du marché de l'alimentaire bio en France. Parmi ses adhérents, le SYNABIO compte aussi six interprofessions régionales et représente ainsi un total de 350 entreprises.

Le SYNABIO se donne pour missions de porter la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de les accompagner sur la réglementation, la qualité et le développement durable.

Il met en œuvre de nombreux projets structurants pour le secteur dont Bioentreprisedurable® - un label d'entreprise sur la RSE - et SECURBIO®, un outil de maîtrise du risque de contaminations des produits bio par les pesticides.

La bio à la pointe de la transition agricole et alimentaire

Les filières biologiques affichent depuis plusieurs années une croissance soutenue de l'ordre de +15 à +20% par an en chiffre d'affaires¹. En 2017, le marché a atteint sept milliards d'euros et il a été multiplié par 3.7 en dix ans.

Ce succès démontre que les consommateurs sont aujourd'hui prêts à faire le choix de produits qui leur apportent une garantie de qualité et qui sont issus de modèles agricoles ayant des impacts positifs sur l'environnement.

Les filières bio en plein développement s'inscrivent dans la demande des consommateurs pour plus de transparence, de proximité et d'équité avec les agriculteurs. Elles offrent des débouchés stratégiques pour les entreprises agroalimentaires implantées dans nos territoires, en créant des dizaines de milliers d'emplois non délocalisables.

Selon les derniers chiffres de l'Agence bio, l'activité biologique (production, transformation et distribution) a concerné en 2016 près de 118 000 emplois directs, avec une croissance annuelle moyenne de 8,4% depuis 4 ans.

Fondée sur un cahier des charges précurseur, l'agriculture biologique contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols et de la biodiversité, à la limitation du changement climatique et au bien-être animal.

Une récente étude de l'ITAB et de l'INRA dresse un inventaire des différentes aménités de l'agriculture biologique en matière d'environnement, de santé et de performances sociales².

¹ D'après l'Agence bio, le marché bio (y compris la restauration hors domicile) a crû de 20.7% en 2016, 14% en 2015 et 13.9% en 2014.

Certaines peuvent d'ores et déjà être quantifiées : sur les zones de captage, le passage à la bio représente ainsi une économie en termes de dépollution des eaux de 50 à 300 euros/ha.

Ces aménités font du mode de production biologique le pionnier de la transition agricole et alimentaire dont nos filières ont besoin³.

Un modèle de filières original et plus juste

La valeur que l'on peut donner à un travail de filière dépendra des relations entre les acteurs qui la composent. On peut constater que certaines filières sont dominées par un seul opérateur d'aval qui impose son choix à ses prétendus partenaires de l'amont. Cela porte un nom : l'intégration.

A l'opposé, de nombreux acteurs qui mettent en œuvre les fondamentaux de l'agriculture biologique déclinent la notion de filière autour de trois maillons essentiels :

- **Un groupe de producteurs libres et indépendants** qui peuvent ensemble exprimer la valeur de leurs produits et ainsi en définir le juste prix en sortie de production. Organisés collectivement en tant que premiers metteurs en marché, ils ont la liberté de choisir leurs partenaires pour la construction de leur filière. Ils assurent l'accès à la technique pour le plus grand nombre, adaptent leurs productions aux différents marchés, peuvent augmenter les volumes pour faire face à la demande et les réguler pour éviter des stockages prolongés. Ils planifient leurs productions en fonction de la demande. La mise en place de certaines cultures ou élevages prenant du temps, ils ont besoin d'une lisibilité **au minimum à trois ans** pour satisfaire leurs partenaires à l'aval.
- **Un ou plusieurs transformateurs qui, grâce à leurs savoir-faire, peuvent mettre en œuvre la matière première des producteurs afin de développer les unités de besoin de leurs clients distributeurs.** Ils adaptent leurs outils, les dimensionnent pour répondre aux demandes en qualité et en quantité. Ils sont moteurs sur les innovations et conçoivent les recettes qui valorisent au mieux les qualités de la matière première qu'ils utilisent. Ils ont besoin pour cela de visibilité. Acteurs centraux de la filière, ils peuvent compter sur des matières premières disponibles grâce aux contrats signés en amont avec la production et en aval avec la distribution, contrats correspondant à des volumes planifiés sur trois ans, en relais de la demande des distributeurs.
- **Le ou les distributeurs qui participent à ces filières bio s'engagent à définir leur besoin et à le programmer sur trois ans.** En étant attentifs à l'évolution du marché, ils ajustent leurs demandes au fur et à mesure, en quantité et en qualité, permettant ainsi à leurs partenaires de l'amont de prévoir sereinement les implantations nécessaires de cultures, d'élevages, etc. Avec les transformateurs, ils font évoluer les gammes pour répondre aux attentes des consommateurs.

En communiquant régulièrement, ces trois acteurs œuvrent à la construction mutuelle, réfléchie et pérenne de leur filière dans une logique d'interdépendance.

Les règles du commerce et de la concurrence s'appliquent et les négociations ont lieu entre chacun des acteurs. Le principe d'une juste rémunération est cependant respecté et aucun des acteurs ne fait office de variable d'ajustement au profit de l'un ou l'autre maillon. Le tout se fait avec des règles clairement établies où chacun aura la possibilité d'interpeler ses deux autres partenaires afin de trouver des solutions profitables à tous pour assurer au final aux consommateurs la disponibilité, l'accessibilité et la garantie d'un produit bio conforme à leurs attentes.

Au-delà d'un simple acte d'achat entre un client et un fournisseur, les acteurs participent à des actions communes pour encourager les conversions bio, coopèrent et accompagnent les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement.

²<http://agriculture.gouv.fr/quantifier-et-chiffrer-economiquement-les-externalites-de-lagriculture-biologique>

³Sur les aménités en termes de santé publique, voir aussi les récents travaux de l'INRA sur la bio et le syndrome métabolique : <http://www.inra.fr/Grand-public/Alimentation-et-sante/Toutes-les-actualites/Consommation-daliments-bio-et-syndrome-metabolique>

Pour une mise en œuvre de long terme de cette vision spécifique des filières, trois valeurs doivent être présentes et agiles : d'abord un état d'esprit, **la coopération entre les parties prenantes** pour réussir ensemble ; ensuite **l'équité** qui permet d'établir un prix responsable ; enfin **la transparence** qui donne de la visibilité sur 3 à 5 ans à toutes les parties prenantes.

Deux propositions pour donner au modèle bio toute sa place dans les futurs contrats de filière

Le 11 octobre, à l'issue de la première phase des Etats généraux de l'alimentation, le Président de la République a demandé aux interprofessions de proposer d'ici la fin de l'année des contrats de filière pour relancer la création de valeur et accompagner la transformation des modèles de production.

Les filières bio et nos entreprises sont prêtes à relever ce pari dès aujourd'hui. En effet, sur la base de nos fondamentaux, nous pouvons d'ores et déjà garantir quatre engagements majeurs répondant au cap fixé par M Macron.

- **OUI, nous sommes capables de rémunérer au juste prix les acteurs de l'amont.** La bio propose un modèle de filière original qui garantit un partage équitable et pérenne de la valeur, depuis les toutes premières étapes de la production agricole jusqu'à la distribution. Grâce à la contractualisation pluriannuelle, aux investissements conjoints associant agriculteurs, transformateurs et distributeurs, grâce à nos démarches RSE, tous les maillons de nos filières peuvent vivre de leur travail et proposer aux consommateurs des produits responsables à des prix équitables.
- **OUI, nous sommes en mesure de valoriser les productions de nos territoires.** 80% des denrées bio consommées en France sont produites dans l'hexagone par des PME qui s'approvisionnent en priorité à proximité de leurs ateliers de transformation.
- **OUI, nous restaurons la confiance avec les consommateurs** sur la base d'un cahier des charges exigeant et rigoureusement contrôlé.
- **OUI, nous contribuons à une alimentation plus sûre, plus saine et qui préserve notre environnement,** comme le montre un nombre croissant d'études scientifiques.

Les filières bio ont incontestablement une longueur d'avance sur les enjeux que le Président de la République a placé au cœur des stratégies de filière et nous pouvons donc apporter une contribution décisive à leur élaboration.

Pour le SYNABIO deux conditions permettront de réussir cet exercice :

- **Prendre en compte l'expérience et l'expertise de l'Agence bio dans l'élaboration des futurs contrats de filières.** L'Agence bio qui accompagne le développement de la bio depuis plus de quinze ans dispose d'une excellente connaissance des spécificités de nos filières et de nos marchés.

Elle doit donc à ce titre être reconnue et entendue par les différentes interprofessions comme un acteur de référence, non seulement sur les questions relatives à la bio mais aussi sur la transformation des filières conventionnelles qui pourra utilement s'inspirer du modèle bio.

- **Rénover en profondeur la gouvernance des interprofessions en la repensant autour des trois valeurs qui fondent les filières bio : coopération, équité et transparence.**

Le plus sûr moyen d'y parvenir est d'ouvrir la gouvernance des interprofessions en prévoyant dans leurs statuts la mise en place d'une commission bio et la participation de représentants de la bio (producteurs, transformateurs et distributeurs) à leurs instances.